



Vestiaire: Réglementation Installation sanitaire des Entreprises

Par **MariePI13**, le **07/08/2012** à **14:28**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante en Ergonomie et j'effectue mon stage de fin d'étude au sein d'une entreprise qui ne dispose pas de l'espace suffisant pour implanter des vestiaires de taille réglementaire pour ses travailleurs.

Il se trouve que les horaires des employés peuvent être aménagés de sorte à ce que les moments de change ne se chevauchent pas. Est-il possible et légal dans ces conditions d'aménager 2 box un pour les femmes et un pour les hommes ou ceux-ci vont venir se changer tour à tour?

J'espère m'être montré claire.

Je vous remercie de votre attention;

Par **P.M.**, le **07/08/2012** à **21:53**

Bonjour,

Cela ne pourrait se faire que sur autorisation de l'Inspecteur du Travail...